



Association pour l'Information et la Prévention dans le domaine de l'Audition

## JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION – 14 MARS 2013

# UNE NOUVELLE OREILLE, UNE NOUVELLE VIE GRACE AUX IMPLANTS COCHLEAIRES...



La 16<sup>e</sup> Journée Nationale de l’Audition du jeudi 14 mars prochain s’intéresse aussi, à travers sa mission d’information dans le domaine de l’audition, aux implants cochléaires. Car, au-delà d’un certain degré de perte de l’audition, la surdité représente un handicap majeur, qui perturbe de manière importante aussi bien la vie privée que sociale et professionnelle.

Chez l’adulte devenu sourd, elle engendre un sentiment d’isolement, une désocialisation pouvant conduire à une perte d’emploi ou à une rupture familiale.

Chez le jeune enfant sourd congénital, elle perturbe gravement l’apprentissage du langage, ainsi que le développement psychomoteur. Il est alors préconisé une implantation précoce afin de bénéficier au plus tôt du monde sonore. Lorsque la cochlée ne joue plus son rôle de transmission au cerveau via les cellules ciliées le monde sonore n’est pas accessible. L’implant cochléaire offre cet accès.

**Romy 11 ans a découvert le monde sonore.** C'est à trois ans que sa surdité profonde a été découverte malgré les différents tests réalisés depuis sa naissance. Même la maîtresse de maternelle disait qu'elle était une enfant éveillée et Romy faisait partie du club de lecture. Quand on lui parlait, elle réagissait et suivait les instructions. C'est peu après 3 ans, pensant que Romy avait une otite, que le médecin ORL préconise un Potentiel Evoqué Auditif qui révèle une surdité profonde bilatérale. Aujourd’hui Romy est épanouie et a des résultats scolaires impressionnantes (17 de moyenne générale) en étant totalement en inclusion. Elle fait de l’équitation, de la natation...Romy de son propre chef a décidé de faire partie du protocole de recherche clinique sur la description du développement cognitif, communicatif et perceptif de l’enfant sourd porteur d’un implant cochléaire. Programme mené par le Professeur Deguine au CHU de Purpan (Toulouse).

**Corentin 23 ans a, quant à lui, accédé à une seconde chance d’être en contact avec le monde sonore.**

Lors d’une soirée au cours de laquelle il a consommé des substances illicites, Corentin effectue un « bad trip » et agresse ses deux oreilles et abîme totalement ses cochlées. Après examen de son dossier et débat sur un potentiel de trouble psychiatrique, la commission accepte qu'il accède au protocole. Il a alors 20 ans. Corentin a pu passer son code et réussir son permis de conduire. Il a un travail et passe du temps sur son téléphone mobile.